

**PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

À une réunion ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles du mercredi 24 août 2022 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

P1– à combler	E6– OUELLET-M., Nathaël	
P2– FARRAH, Amélie	E7– POIRIER, Ginette	MC12– VIGNEAU, Karine
	E8– CORMIER, Valérie	MC13– CUMMINGS, Sébastien
P4– CORMIER, Jean	E9– NADEAU, Annick	MC14–à combler
P5– MCINTYRE, Sophie	E10– GILBERT, Isabelle	MC15– BOURQUE, Marc-Olivier
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent
E = Employé (e)
ECSV = Employé cadre sans droit de vote
MC = Membre de la communauté

formant le quorum requis (7 sur 13).

Étaient absents :

P3– CUMMINGS, Joël		MC11– GAUTHIER, Evelyn

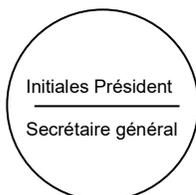
La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

- Trois (3) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc-Olivier Bourque, appuyé par madame Amélie Farrah, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juin 2022;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Nominations et prestations de serment des administrateurs;
5. Composition des comités (RH, Vérification, Gouvernance et éthique) et nomination de représentantes au comité consultatif du transport;
6. Allocation de présences et remboursement des frais aux membres du CA;
7. Composition du Comité d'engagement vers la réussite;
8. Affiliation et délégation 2022-2023 au RSEQ;
9. Allocation mesure 15 550 (volets 1 et 2);
10. Entente avec le CAP (reporté);
11. Terrain CÉGEP (reporté);
12. Révision des normes et modalités des services de garde;
13. Budget 2022-2023;
14. Régime d'emprunts à long terme;
15. Contrats avec les transporteurs;
16. Contrat de transport par berline (ajout);
17. Lettre d'appui aux transporteurs - Électrification des transports;



18. Correspondance;
19. Affaires diverses
20. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
21. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-039)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juin 2022

Il est proposé par madame Isabelle Gilbert, appuyée par madame Sophie McIntyre, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-040)

3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

4. Nominations et prestations de serment des administrateurs

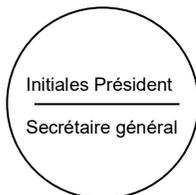
Il est proposé par madame Isabelle Gilbert, appuyée par monsieur Marc-Olivier Bourque, d'adopter l'assermentation de chacun des administrateurs et que l'ensemble de celles-ci soient consignées au registre.

Les nouveaux administrateurs sont invités à remplir et signer la déclaration en lien avec le règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un Centre de services scolaire francophone, à consigner également au registre.

La liste des administrateurs et la durée de leur mandat se répartit ainsi :

Siège	NOM	Représentation	Fin mandat
1	P – à combler	District 1	2025
2	P – FARRAH, Amélie	District 2	2025
3	P – CUMMINGS, Joël	District 3	2023
4	P – CORMIER, Jean	District 4	2023
5	P – MCINTYRE, Sophie	District 5	2023
6	E – OUELLET-M., Nathaël	Personnel enseignant	2025
7	E – POIRIER, Ginette	Personnel professionnel	2025
8	E – CORMIER, Valérie	Personnel de soutien	2025
9	E – NADEAU, Annick	Personnel direction établissement	2025
10	E - GILBERT, Isabelle	Personnel d'encadrement	2023
11	MC – GAUTHIER, Evelyn	Gouvernance, éthique, RH	2023
12	MC - VIGNEAU, Karine	Finance ou comptabilité	2025
13	MC - CUMMINGS, Sébastien	Communautaire, sportif, culturel	2025
14	MC - à combler	Milieu municipal, affaires, santé	2025
15	MC - BOURQUE, Marc-Olivier	18-35 ans	2023
16	ECSV – CYR, Jean-Michel		2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-041)



5. Composition des comités (RH, Vérification, Gouvernance et éthique) et nomination de représentantes au comité consultatif du transport

Il est proposé par madame Isabelle Gilbert, appuyée par madame Sophie McIntyre, que les administrateurs suivants soient nommés pour siéger aux comités statutaires prévus à 193.1 de la LIP et au comité consultatif sur le transport prévu à 188 de la LIP :

Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité ressources humaines
Jean Cormier	Karine Vigneau	Marc-Olivier Bourque
Valérie Cormier	Nathael Ouellet-Miousse	Évelyn Gauthier
Ginette Poirier	Annick Nadeau	Sébastien Cummings
Isabelle Gilbert	Joël Cummings	

Comité consultatif du transport
Sophie McIntyre
Amélie Farrah

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-042)

6. Allocation de présences et remboursement des frais aux membres du CA

Considérant la mise à jour de la directive du conseil du trésor en date du 5 avril 2022 en lien avec le décret 1027-2020 du 7 octobre 2020, il est proposé par madame Valérie Cormier, appuyée par madame Ginette Poirier, d'amender la résolution CA 2021.048 afin de tenir compte des derniers changements, lesquels sont effectifs au 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-043)

7. Composition du Comité d'engagement vers la réussite

Il est proposé par monsieur Sébastien Cummings, appuyé par madame Annick Nadeau, que le Centre de services scolaire des Îles mette en place, sous la responsabilité de sa directrice générale, madame Brigitte Aucoin, un Comité d'engagement pour la réussite des élèves, dans le respect de l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique.

Le comité sera ainsi composé :

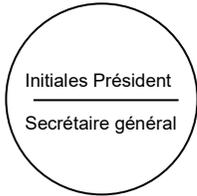
- Louis-François Bélanger (ens. FGA)
- Julie Bourgeois (ens. secondaire)
- Sara Bourgeois (ens. primaire)
- Jim Cabot-Thibault (membre secteur recherche)
- Donald Chiasson (dir. services adultes-FP, SG)
- Isabelle Gilbert (dir. services éducatifs, TI, SI)
- Julie Leblanc (cons. péd.)
- Jonathan Poirier (dir. primaire)
- Karen Renaud (dir. secondaire)
- Caroline Ringuette (ens. ortho secondaire)
- Stéphanie Thorne (éducatrice spécialisée)
- Hélène Vigneau (ens. ortho primaire)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-044)

8. Affiliation et délégation 2022-2023 au RSEQ

Il est proposé par madame Amélie Farrah, appuyée par monsieur Nathael Ouellet-Miousse, de nommer madame Karen Renaud et monsieur Michaël Molaison à titre de délégués du Réseau du sport étudiant, Est-du-Québec, et monsieur Joël Lapierre comme représentant du secteur primaire pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-045)



9. Allocation mesure 15 550 (volets 1 et 2)

Il est proposé par madame Karine Vigneau, appuyée par madame Ginette Poirier, que le Centre de services scolaire des Îles verse au Centre de services scolaire René-Lévesque un montant de 129 377,15 \$ pour couvrir les dépenses encourues dans le cadre de la mesure 15550 (Soutien à l'offre régionale en formation professionnelle), volets 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-046)

10. Entente avec le CAP

Point reporté.

11. Terrain CÉGEP

Point reporté.

12. Révision des normes et modalités des services de garde

Il est proposé par madame Karine Vigneau, appuyée par madame Sophie McIntyre, que le document Normes et modalités des services de garde soit modifié, comme présenté par la directrice des ressources financières, madame Danielle Gallant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-047)

13. Budget 2022-2023

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Îles doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 531 187 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 876 816 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 449 600 \$;
- un nombre de 6 300 immeubles imposables de plus de 25 000 \$; et
- le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

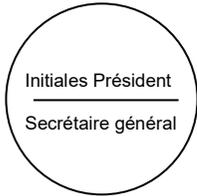
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc-Olivier Bourque, appuyé par madame Karine Vigneau, que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 29 563 384 \$ et des dépenses de 30 094 571 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-048)

14. Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 395 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

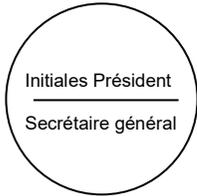


ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sébastien Cummings, APPUYÉ PAR madame Ginette Poirier, IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 395 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement; le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;



6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

la direction générale;
la direction des ressources financières;
la direction des ressources matérielles; ou
la direction des ressources humaines;

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-049)

15. Contrats avec les transporteurs

Il est proposé par madame Sophie McIntyre, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, que le Centre de services scolaire des Îles entérine les deux recommandations du comité de négociation, à savoir :

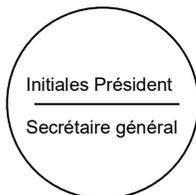
1^{re} recommandation

Dans le respect de l'article 15 qui stipule que « Le centre de services scolaire est autorisé, avant de procéder par soumissions publiques, à négocier de gré à gré un contrat avec un transporteur avec lequel il était lié par contrat l'année scolaire précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus », que 20 contrats pour le transport matin et soir soient octroyés pour les six prochaines années (débutant au 1^{er} juillet 2022 et prenant fin le 30 juin 2028), ainsi que 13 contrats pour le service du transport du midi pour un projet-pilote d'un an. De plus, un contrat d'un an pour le transport adapté matin et soir sera ajouté au circuit numéro 12.

2^e recommandation

Autoriser monsieur Jean Cormier, président du Conseil d'administration, et madame Brigitte Aucoin, directrice générale du Centre de services scolaire des Îles, à signer les contrats de transport avec les entrepreneurs ci-dessous pour un grand total pour l'année 2022-2023 matin et soir de **1 803 756,83 \$** plus taxes. Ce montant sera indexé pour les années subséquentes selon l'indice des prix à la consommation défini par le MEQ à l'intérieur des règles budgétaires.

De plus, un montant de **91 836,80 \$** plus taxes sera versé pour le service du transport du midi pour un projet-pilote d'un an.



Liste des transporteurs invités à signer les contrats de transport exclusif matin et soir 2022-2023

Bourque & Fils Transport inc.	4 autobus, 12 rangées, 72 passagers 1 minibus, 5 rangées, 30 passagers	437 770,59 \$
Autobus les Sillons inc.	6 autobus, 12 rangées, 72 passagers (inclut : 1 autobus adapté, 10 rangées, 60 passagers, modulable à 12 rangées au besoin) 2 minibus, 5 rangées, 30 passagers	723 201,29 \$
P'tite Baie Transport inc.	1 autobus, 12 rangées, 72 passagers 3 minibus, 5 rangées, 30 passagers	352 237,26 \$
V.L. Transport inc.	1 autobus, 12 rangées, 72 passagers 2 minibus, 5 rangées, 30 passagers	290 547,69 \$

Pour le transport du midi, chaque transporteur recevra un montant correspondant au même nombre de kilomètre qu'en 2021-2022 au taux de 1,0346 \$ pour une enveloppe totale de **91 836,80 \$ plus taxes** et avec la flotte de véhicule suivante :

Transporteurs	Écoles	Flotte 2021-2022	Flotte – Midi 2022-2023
P'tite Baie Transport	Centrale	1 autobus 3 minibus	3 minibus
Les Sillons	Stella-Maris	3 autobus 1 minibus	3 autobus
Les Sillons	Minibus adapté	0	0
Les Sillons	Saint-Pierre	2 autobus	1 autobus
Les Sillons	N.D.S.C.	1 autobus / primaire	1 autobus
Bourque & fils	Saint-Pierre	4 autobus 1 minibus	3 autobus
V.L. Transport	Aux Iris	1 autobus 2 minibus	1 autobus 1 minibus

Madame Isabelle Gilbert demande à inscrire son abstention à voter sur la proposition.

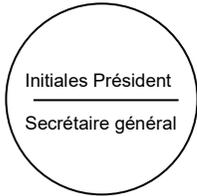
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CA. 2022-050)

16. Contrat de transport par berline (ajout)

Il est proposé par monsieur Sébastien Cummings, appuyé par madame Valérie Cormier, que le Centre de services scolaire des Îles accorde le contrat de berline pour trois circuits, pour la période débutant le 29 août 2022 et se terminant le 23 juin 2023 à Transport Leblanc I.M. au coût de 3,00 \$ / km.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Cormier, président du Conseil d'administration, et madame Brigitte Aucoin, directrice générale du Centre de services scolaire des Îles, à signer le contrat de transport par berline.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-051)



17. Lettre d'appui aux transporteurs – Électrification des transports

Il est proposé par madame Sophie McIntyre, appuyée par madame Ginette Poirier, que le Centre de services scolaire des Îles achemine une lettre au ministre des Transports du Québec pour réclamer la reconnaissance des Îles-de-la-Madeleine relativement au décret 1060-2021 en lien avec l'électrification du transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2022-052)

18. Correspondance

Lettre du ministre de l'Éducation et de la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine (21 juin 2022) pour souhaiter une bonne fin d'année scolaire.

19. Affaires diverses

Madame Brigitte Aucoin, directrice générale, se joint au Conseil d'administration pour souhaiter une bonne rentrée scolaire 2022 à tous les élèves ainsi qu'à tout le personnel.

Une motion de félicitations est également adressée au Cercle des fermières de Bassin pour la qualité du déjeuner d'accueil servi le matin même à la Maison de la culture pour lancer la rentrée.

20. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

21. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la réunion à 19 h 45.

Jean Cormier, président du CA

Donald Chiasson, secrétaire général